

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2016 – 12 - 13

Séance du 13 décembre 2016

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 25

L'an deux mille seize, le treize décembre,

Représentés : 7

Absent excusé : 1

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoint : Mesdames GUIROU-NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE,
Messieurs BAGNO, FERRARA, JOANNON, LE VAN DA.

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
GIACALONE, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI,
TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI, GIULIANO,
GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, PATOULLARD, ROCHE,
SAOUT, VALENTIN.

**ACTUALISATION DES
TARIFS**

BUDGET DE L'EAU

Etaient représentés :
Adjoint : Madame Chrystelle GOHARD (procuration à Madame
Pascale GUIROU-NOUYRIGAT), Monsieur Frédéric HERBAUT
(procuration à Monsieur Antoine BAGNO).

Conseillers Municipaux : Mesdames Amandine CIDALE
(procuration à Madame Andrée SAMAT), Elisabeth LALESART
(procuration à Madame Stéphanie LEITE), Marie-Claire PELOT-
PAPPALARDO (procuration à Monsieur Louis FERRARA), Isabelle
VIDAL (procuration à Monsieur le Maire), Monsieur Patrice
CATTALUI (procuration à Monsieur Pierre LUCIANO).

Etait absent excusé :
Conseiller Municipal : Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20161213-DEL20161213-DE
Date de télétransmission : 15/12/2016
Date de réception préfecture : 15/12/2016

Dans le prolongement des orientations budgétaires pour l'exercice 2017, telles qu'elles ont été exposées par Monsieur le Maire, lors de la séance du Conseil Municipal en date du 22 novembre 2016, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les modalités de tarification à compter du 1^{er} janvier 2017, formalisées dans les tableaux ci-dessous pour le budget de l'Eau.

	TARIFS VOTES
Tarif "Eau Tous usages"	
Redevance abonnement par semestre et par logement	6,62 €
Redevance par m ³	
de 0 à 40 m ³	0,055 €
Plus de 40 m ³	1,76 €
Tarif "Eau irrigation d'Agrément"	
Redevance abonnement par an	16,56 €
Période hors pointe	
Du 1er janvier au 30 juin/du 1er septembre au 31 décembre	0,055 €/m3
Période de pointe	
Du 1er juillet au 31 août	0,90 €/m3
Tarif "Eau - Usagers industriels"	
Redevance abonnement par semestre	463,75 €
Redevance par m ³	
de 0 à 8 000m ³	0,118 €
de 8 001 à 14 000m ³	0,334 €
Plus de 14 000m ³	0,745 €
Tarif "Espaces Publics"*	
Redevance abonnement par semestre	0,662 €
Redevance par m3	0,055 €

* Ce tarif s'applique sur les volumes communaux "effaçables" qui ne nécessitent pas une continuité d'alimentation.

Il s'applique aussi sur la totalité des volumes des boîtes de lavage, des bornes fontaine et des arrosages avec compteur.

Il ne s'applique pas sur les volumes des bâtiments communaux "non effaçables", qui nécessitent une continuité d'alimentation, et auxquels s'applique la tarification « tous usages ».

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE

Adopte l'exposé qui précède,

Décide de maintenir, à compter du 1^{er} janvier 2017, les tarifs liés au Budget de l'Eau et formalisés dans le tableau ci-dessus,

Autorise le Maire à engager toutes démarches en vue de leur application à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20161213-DEL20161213-DE
Date de télétransmission : 15/12/2016
Date de réception préfecture : 15/12/2016